ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Francophonie

Question écrite n° 45225

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a Mme le secretaire d'Etat charge de la francophonie de lui preciser si, au titre de son action ministerielle, figurent effectivement le maintien et le developpement de la communication en francais depuis le ministere des affaires etrangeres et, plus generalement, l'ensemble des ministeres vers l'etranger. En effet, la grande presse n'a pas manque de remarquer, par exemple, que, preparant un deplacement vers le Liban, pays particulierement francophone, l'ensemble des telecopies (abusivement appelees fax) etaient redigees en anglais, ce qui est un comble s'agissant de l'image de la France dans le monde et singulierement dans les pays francophones.

Texte de la réponse

Tout comme l'honorable parlementaire, le secretaire d'Etat charge de la francophonie deplore qu'une reservation d'hotel faite a Beyrouth par telecopie ait pu etre redigee en anglais. Toutefois, elle peut assurer que, conformement aux instructions du Premier ministre, la correspondance officielle des autorites francaises se fait en francais. En ce qui concerne la francophonie au Liban, il convient de souligner que les deux voyages du President de la Republique en avril et en octobre 1996, suivis par celui du secretaire d'Etat charge de la francophonie du 30 octobre 1996, ont ete l'occasion de promouvoir et de renforcer la place de notre langue et de notre culture dans ce pays. Cette action peut etre notamment illustree par la mise en place de l'ecole superieure des affaires dans le centre de Beyrouth, le partenariat renforce avec l'universite Saint-Joseph, l'ouverture d'un nouveau centre culturel francais a Tripoli et l'accord entre Radio-Liban et RFI qui permet de retransmettre huit heures de programmes quotidiens en francais.

Données clés

Auteur : M. Deprez Léonce
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45225
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : francophonie
Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5995
Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1088